

<b>Titre des instructions de travail :</b>	Instructions relatives aux systèmes d'extinction d'incendie		<b>N° du document :</b>	WI-ENV-BELL-618
<b>Auteur :</b>	Mathieu Blackburn	Spécialiste Environnement	<b>Date de révision :</b>	09-24-2015
<b>Propriétaire des instructions de travail:</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b>	2.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

## 1. Objet

Ces instructions de travail définissent les étapes pour assurer la conformité de la gestion des systèmes d'extinction d'incendie.

## 2. Portée

Ce processus s'applique à l'unité d'affaire stratégique de BGIS Les Solutions E&M Inc. (« **Solutions E&M** »).

## 3. Rôles et responsabilités

Voir instructions de travail ci-dessous

## 4. Work Instruction

SECTION 1	Exigences de la réglementation fédérale .....	1
SECTION 2	Installation, utilisation et enlèvement des pochettes « Registre d'entretien » .....	3
2.1.	Installation des pochettes « Registre d'entretien » .....	3
2.2.	Utilisation des pochettes .....	3
2.3.	Enlèvement des pochettes .....	4
SECTION 3	Complétion et conservation des Coupons .....	4
3.1.	Actions qui nécessitent de compléter un Coupon .....	4
3.2.	Informations requises sur un Coupon .....	5
3.3.	Conservation des Coupons .....	6
SECTION 4	Complétion et conservation des listes datées .....	8
4.1.	Actions qui nécessitent de compléter une Liste datée .....	8
4.2.	Complétion de la Liste Datée .....	8
4.3.	Conservation des Listes datées .....	9
SECTION 5	Processus décisionnel et documentation lors de fuites et pertes d'halocarbures .....	10
5.1.	Processus décisionnel lors de fuites .....	10
5.2.	Gestion des cylindres contenant 100 kg et plus d'halocarbures .....	11
SECTION 6	Tests de détection de fuites d'halocarbures .....	11
6.1.	Exigences générales .....	11
6.2.	Tests annuels de détection des fuites .....	11
SECTION 7	Récupération d'halocarbures et élimination d'halocarbures usés .....	12
7.1.	Exigences générales .....	12
7.2.	Contenants approuvés .....	12
SECTION 8	Contacts et références .....	12
8.1.	Personnes-ressources .....	12
8.2.	Documents de référence .....	13
SECTION 9	Glossaire .....	14

## SECTION 1 EXIGENCES DE LA RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE

Tous les techniciens exécutant des travaux sur ces systèmes dans les bâtiments de Bell Canada sont tenus de se conformer aux exigences du Règlement fédéral sur les halocarbures (RFH) ainsi qu'aux normes de récupération d'halocarbures et d'entretien des équipements.

<b>Titre des instructions de travail :</b>	Instructions relatives aux systèmes d'extinction d'incendie		<b>N° du document :</b>	WI-ENV-BELL-618
<b>Auteur :</b>	Mathieu Blackburn	Spécialiste Environnement	<b>Date de révision :</b>	09-24-2015
<b>Propriétaire des instructions de travail:</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b>	2.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

Pour les références complètes, voir la [Section 8 : Contacts et références](#) du présent document.

**Points importants concernant les travaux effectués sur un système contenant des halocarbures**

- Il est strictement interdit de rejeter une quantité quelconque d'halocarbures dans l'atmosphère car il s'agit de gaz à effet de serre et/ou de substances appauvrissant la couche d'ozone.
- Il est strictement interdit de rejeter, de permettre ou de causer le rejet d'un halocarbure contenu dans un système d'extinction d'incendie, excepté pour combattre un incendie qui n'a pas été allumé à des fins de formation, ou à moins que le rejet n'ait eu lieu lors de la récupération de l'halocarbure, auquel cas 1% au maximum de l'halocarbure à récupérer peut être rejeté.
- Il est strictement interdit de rejeter, de permettre ou de causer le rejet d'un halocarbure contenu dans un contenant ou dans un équipement utilisé pour le recyclage, la réutilisation, la régénération ou l'entreposage d'un halocarbure.
- Seul un technicien certifié (soit un sous-traitant, soit un technicien en équipement du bâtiment de Solutions E&M - TEQB), peut effectuer des travaux sur des systèmes d'extinction d'incendie incluant l'installation, l'entretien, la charge, les tests de détection des fuites, la mise hors service, le démantèlement ou toute autre intervention pouvant entraîner un rejet d'halocarbures.

**Dès que possible, mais au plus tard 7 jours** après la détection d'une fuite, le technicien certifié doit, soit :

Réparer la fuite;

Isoler la section de l'équipement qui fuit et récupérer l'halocarbure, conformément à la [Section 7 : Récupération d'halocarbures et élimination d'halocarbures usés](#);

Récupérer entièrement l'halocarbure de l'équipement conformément à la [Section 7 : Récupération d'halocarbures et élimination d'halocarbures usés](#).

Il est strictement interdit d'installer un système qui fonctionne ou qui est conçu pour fonctionner, ou de charger un extincteur **portatif** avec l'un des types d'halocarbures suivants :

Le tétrachlorométhane (ou tétrachlorure de carbone);

Le 1,1,1-trichloroéthane (ou méthylchloroforme), sauf le 1,1,2 trichloroéthane;

Les chlorofluorocarbures (CFC);

Le Halon 1011;

Le Halon 1211;

Le Halon 1301;

Le Halon 2402;

Tout autre BFC;

Le HBFC.

Le technicien certifié qui charge un système d'extinction **autre que portatif** avec l'un des halocarbures listés au point précédent doit contacter immédiatement les Services environnementaux de Solutions E&M et leur fournir :

Le nom et l'adresse du propriétaire du système;

Le nom de l'opérateur du système;

L'emplacement exact du système;

La description du système;

<b>Titre des instructions de travail :</b>	Instructions relatives aux systèmes d'extinction d'incendie		<b>N° du document :</b>	WI-ENV-BELL-618
<b>Auteur :</b>	Mathieu Blackburn	Spécialiste Environnement	<b>Date de révision :</b>	09-24-2015
<b>Propriétaire des instructions de travail:</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b>	2.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

Le type et la quantité d'halocarbures chargés;

La date de la charge;

La capacité de charge du système.

Tout technicien certifié effectuant un travail sur un système d'extinction d'incendie pouvant entraîner le rejet d'un halocarbure, doit préalablement en récupérer l'halocarbure conformément à la **Section 7 : Récupération d'halocarbures et élimination d'halocarbures usés.**

Tout technicien qui installe ou entretient un système d'extinction d'incendie, le charge ou effectue sur l'appareil un test de détection de fuites ou bien tout autre travail pouvant entraîner le rejet d'un halocarbure doit se conformer à la norme de récupération d'halocarbures ainsi qu'à la norme d'entretien des équipements.

Il est strictement interdit d'effectuer l'entretien d'un système d'extinction d'incendie sans auparavant :

Avertir le propriétaire;

Poser un avis sur le panneau de contrôle du système pour indiquer qu'il sera hors service pendant la durée de l'entretien (ceci ne s'applique pas aux systèmes portatifs).

Si une fuite est détectée sur un système d'extinction d'incendie et qu'il est nécessaire de le recharger avant de le réparer, le technicien certifié qui charge le système doit aviser les Services environnementaux de Solutions E&M afin de prévenir un danger immédiat pour la vie ou la santé humaine.

Si un équipement est inutilisé depuis plus d'un an et qu'il n'est pas susceptible de servir dans les trois prochains mois, l'halocarbure doit en être récupéré par un technicien certifié conformément aux instructions de la **Section 7 : Récupération d'halocarbures et élimination d'halocarbures usés.**

## SECTION 2 INSTALLATION, UTILISATION ET ENLEVEMENT DES Pochettes « REGISTRE D'ENTRETIEN »

### 2.1. Installation des pochettes « Registre d'entretien »

L'installation et l'entretien des pochettes relèvent de la responsabilité des TEQB de Solutions E&M et des entrepreneurs.

Une pochette « Registre d'entretien » doit être installée sur chaque cylindre d'extinction d'incendie.

Matériel pour l'installation des pochettes « Registre d'entretien »

Des pochettes de plastique;

Des autocollants « Registre d'entretien ».

*Ces articles peuvent être commandés en communiquant par téléphone ou par courriel avec les Services environnementaux de **Solutions E&M.***

### 2.2. Utilisation des pochettes

<b>Titre des instructions de travail :</b>	Instructions relatives aux systèmes d'extinction d'incendie		<b>N° du document :</b>	WI-ENV-BELL-618
<b>Auteur :</b>	Mathieu Blackburn	Spécialiste Environnement	<b>Date de révision :</b>	09-24-2015
<b>Propriétaire des instructions de travail:</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b>	2.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

*Les Coupons et les Listes datées sont les deux seuls types de documents qui doivent être conservés dans les pochettes. Les autres documents d'entretien tels que les rapports de visite, feuilles de temps des techniciens, factures et billets de travail doivent être conservés en filière sur le site.*

### 2.3. Enlèvement des pochettes

Les pochettes ne doivent **jamais** être enlevées d'un cylindre, sauf :

- Pour les remplacer par de nouvelles pochettes dans lesquelles sont transférés les Coupons ainsi que la Liste datée;
- Pour démonter un cylindre et l'expédier hors site, auquel cas la pochette et les documents qu'elle contient doivent demeurer pour une période de **cinq ans** dans le bâtiment où se trouvait le cylindre.

## SECTION 3 COMPLETION ET CONSERVATION DES COUPONS

Les Coupons servent à documenter les travaux effectués sur les cylindres contenant des halocarbures. Ils sont disponibles en livrets de 25 exemplaires auprès des Services environnementaux de Solutions E&M.

Les TBEQ de Solutions E&M et les entrepreneurs ont la responsabilité de compléter les Coupons et de les conserver aux bons endroits.

### 3.1. Actions qui nécessitent de compléter un Coupon

Un Coupon doit être complété par un technicien chaque fois que celui-ci exécute les travaux suivants sur un système d'extinction d'incendie:

- Une installation;
- Un test de détection de fuites;
- Une récupération d'halocarbures;
- Une réparation;
- Une charge ou une recharge d'halocarbures;
- Un démantèlement et une mise hors service.

D'autres vérifications peuvent être requises sur les systèmes d'extinction d'incendie en regard d'autres exigences réglementaires ou normatives. Ces interventions doivent être documentées sur des Coupons uniquement si elles sont susceptibles de générer une perte d'halocarbures.

<b>Titre des instructions de travail :</b>	Instructions relatives aux systèmes d'extinction d'incendie		<b>N° du document :</b>	WI-ENV-BELL-618
<b>Auteur :</b>	Mathieu Blackburn	Spécialiste Environnement	<b>Date de révision :</b>	09-24-2015
<b>Propriétaire des instructions de travail:</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b>	2.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

### 3.2. Informations requises sur un Coupon

**Tous** les renseignements suivants doivent être inscrits sur chaque coupon :

Contrôle des halocarbures - Registre de service						300000
1	2	3	4	5	6	
Marque	# Modèle	# Série	Type d'halocarbure	Capacité de charge (Lbs)	# Billet de travail	
Récupération d'halocarbure	Réparation	Détection de fuite	Recharge d'halocarbure	Détection de fuite annuelle	Démantèlement du système	
Date: 7	Date: 8	Date: 9	Date: 10	Date du test annuel AAAA MM JJ	Date: 12	
Qté (Lbs):	Fuite détectée	Qté (Lbs): 10	Fuite détectée	11 NON	# Projet: 12	
Commentaire: 13			Date du test annuel précédent AAAA MM JJ	Adresse destination:		
Information sur le propriétaire & l'équipement			Information sur l'entreprise qui effectue les travaux			
Nom du prop.:			Entrepreneur:			
Adresse du site:			Adresse: 15 Ville:			
Ville: 14 Étage:			Nom du technicien:			
Code locatif:			# HRAI, ODP, ULC:			
# équipement:			Signature:			
Apposez la copie blanche dans l'enveloppe appropriée.						NEX_11052011

La marque du cylindre (ex. : Chubb, Kiddle, Fenwal);

Le numéro du modèle du cylindre;

Son numéro de série;

Le type d'halocarbure (ex : FM-200);

La capacité de charge d'halocarbures du cylindre (en livres);

Le numéro du billet de travail;

Si l'halocarbure a été récupéré, fournir :

la date de récupération (AAAA/MM/JJ),

la quantité totale d'halocarbures récupérés (en livres);

Si le système a été réparé, fournir la date de la réparation (AAAA/MM/JJ);

Si un test de fuite a été effectué (à la suite d'une réparation ou avant une recharge), fournir :

la date de l'intervention (AAAA/MM/JJ),

indiquer si une fuite a été détectée? (Oui / Non);

Si le système a été rechargé, fournir :

la date de remplissage (AAAA/MM/JJ),

la quantité totale d'halocarbures rechargés (en livres), incluant la quantité d'halocarbures qui a été récupérée, si tel est le cas;

Si un test annuel de détection de fuites a été effectué, fournir :

la date de l'intervention (AAAA/MM/JJ),

<b>Titre des instructions de travail :</b>	Instructions relatives aux systèmes d'extinction d'incendie		<b>N° du document :</b>	WI-ENV-BELL-618
<b>Auteur :</b>	Mathieu Blackburn	Spécialiste Environnement	<b>Date de révision :</b>	09-24-2015
<b>Propriétaire des instructions de travail:</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b>	2.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

indiquer si une fuite a été détectée? (Oui / Non),  
la date du test de fuite annuel précédent (AAAA/MM/JJ);

Si l'équipement a été démantelé, indiquer :

la date de démantèlement (AAAA/MM/JJ),  
le numéro de projet Solutions E&M,

l'adresse de la destination finale du système démantelé ou l'adresse civique de l'entrepreneur qui effectue le démantèlement;

Brève description de la nature de la déféctuosité ou de la réparation qui a été effectuée (ex. : fuite sur une valve, remplacement d'une valve, etc.);

Coordonnées du propriétaire et du lieu où se trouve le système. Fournir :

le nom du propriétaire (ex. : Bell Canada, Bell Mobilité, Nexxia, etc.),

l'étage du bâtiment et l'adresse exacte où se trouve l'équipement, en spécifiant également la ville et la province (ex : 1149, rue Goyeau, 5<sup>e</sup> étage, Toronto, Ontario),

le code locatif,

le numéro de série de l'équipement;

Coordonnées de la compagnie qui effectue les travaux. Fournir :

le nom de la compagnie (« BSGI Les Solutions E&M Inc.» s'il s'agit d'un technicien de Solutions E&M, ou le nom de la compagnie mandatée pour effectuer les travaux),

l'adresse de la compagnie (dans le cas d'un TEQB de Solutions E&M, l'adresse est 87, rue Ontario Ouest, 6<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2X 0A7),

le nom du technicien certifié (celui qui effectue le travail),

le numéro de certification UCL de la compagnie. Le format du numéro UCL a le format suivant : EX suivi de 4 ou 5 chiffres (ex. : EX1234),

la signature du technicien certifié.

### 3.3. Conservation des Coupons

Chaque Coupon est constitué de deux copies : une blanche et une jaune, la dernière étant une copie carbone. Les deux copies des Coupons doivent être conservées aux endroits suivants :

Copie	Emplacement de conservation
• Blanche	• Dans les pochettes « Registre d'entretien »
• Jaune	• Dossiers du technicien

Tous les Coupons doivent rester dans les pochettes pendant **cing ans**. Les Coupons de plus de cinq ans doivent être retirés des pochettes, mais seulement par les employés de Solutions E&M.

<b>Titre des instructions de travail :</b>	Instructions relatives aux systèmes d'extinction d'incendie		<b>N° du document :</b>	WI-ENV-BELL-618
<b>Auteur :</b>	Mathieu Blackburn	Spécialiste Environnement	<b>Date de révision :</b>	09-24-2015
<b>Propriétaire des instructions de travail:</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b>	2.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

La figure [Diagramme de documentation](#) à l'annexe B peut être consultée afin de visualiser les circonstances qui requièrent que de la documentation soit complétée, le type de documentation à compléter et l'endroit où conserver cette documentation.

<b>Titre des instructions de travail :</b>	Instructions relatives aux systèmes d'extinction d'incendie		<b>N° du document :</b>	WI-ENV-BELL-618
<b>Auteur :</b>	Mathieu Blackburn	Spécialiste Environnement	<b>Date de révision :</b>	09-24-2015
<b>Propriétaire des instructions de travail:</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b>	2.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

## SECTION 4 COMPLETION ET CONSERVATION DES LISTES DATEES

La Liste datée indique en un coup d'œil tout le travail qui a été effectué sur un même équipement.

Les TEQB de Solutions E&M et les entrepreneurs ont la responsabilité de compléter les Listes datées et de les conserver aux bons endroits.

Tous les équipements doivent avoir une Liste datée. Si un équipement n'en possède pas, c'est la responsabilité du TEQB d'en créer une à partir du modèle disponible sur le « SharePoint » des Services environnementaux de Solutions E&M.

### 4.1. Actions qui nécessitent de compléter une Liste datée

Chaque fois qu'un travail impliquant le circuit d'halocarbure est effectué (et donc qu'un Coupon est créé), une ou plusieurs lignes de la Liste datée doivent être complétées.

En règle générale, il devrait y avoir une ligne de la Liste datée complétée pour chaque type d'intervention (détection de fuite, réparation, recharge, etc.). Il peut donc y avoir plusieurs lignes complétées pour un seul Coupon.

### 4.2. Complétion de la Liste Datée

**Tous** les renseignements suivants doivent être inscrits sur chaque Liste datée :

Nom du propriétaire	Adresse du propriétaire	Nom de l'opérateur	Marque	Numéro de modèle de l'équipement	Numéro de série de l'équipement	Type d'halocarbure	Capacité de charge (lbs / capacité frigorifique (tonnes impériales))	Emplacement du système		
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>		
<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>20</b>

### En-tête de la Liste datée :

- Nom du propriétaire : Bell Canada ou l'une de ses filiales (Bell Mobilité, Nexxia, etc.);  
 Adresse : Adresse civique où le cylindre est situé et le code locatif du bâtiment;  
 Nom de l'opérateur : BSGI Les Solutions E&M Inc.;  
 Marque : Indiquer le nom de la marque du cylindre;



<b>Titre des instructions de travail :</b>	Instructions relatives aux systèmes d'extinction d'incendie		<b>N° du document :</b>	WI-ENV-BELL-618
<b>Auteur :</b>	Mathieu Blackburn	Spécialiste Environnement	<b>Date de révision :</b>	09-24-2015
<b>Propriétaire des instructions de travail:</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b>	2.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

Numéro de modèle : Entrer le numéro, en prenant soin de distinguer les lettres des chiffres. Utilisez des lettres majuscules et revérifier le numéro;

Numéro de série : Entrer le numéro, en prenant soin de distinguer les lettres des chiffres. Utiliser des lettres majuscules et revérifier le numéro;

Type d'halocarbure : Soyez spécifique, utiliser par ex.: FM-200;

Capacité du système : Charge totale d'halocarbures du cylindre, en livres;

Emplacement du système : Donner une description physique de l'emplacement du cylindre (nom et numéro de la salle, aire du bâtiment, etc.).

**Registre des interventions complétées (à remplir à partir des Coupons complétés) :**

Date de l'intervention (AAAA/MM/JJ) : Se référer aux dates inscrites aux sections 7 à 12 du Coupon selon l'intervention;  
 Exécution d'un essai de détection des fuites : Inscire « oui » ou « non », selon l'information donnée à la section 9 ou 11 du Coupon;

Fuites détectées : Inscire « oui » ou « non » selon l'information donnée à la section 9 ou 11 du Coupon;

Fuites réparées : Inscire « oui » si une date est précisée à la section 8 du Coupon. Inscire « non » dans le cas où une fuite est détectée et non réparée. Si non applicable, inscrire « N/A »;

Halocarbure récupéré : Inscire le type et la quantité (en livres) d'halocarbure récupéré selon l'information donnée aux sections 4 et 7 du Coupon. Si non applicable, inscrire « N/A »;

Halocarbure chargé : Inscire le type d'halocarbure chargé selon l'information donnée à la section 4 du Coupon. Si non applicable, inscrire « N/A »;

Halocarbure chargé : Inscire la quantité d'halocarbure chargé selon l'information donnée à la section 10 du Coupon. Si non applicable, inscrire « N/A »;

Nom de l'entreprise de service : Inscire «BSGI Les Solutions E&M Inc.» ou un le nom du sous-traitant selon l'information donnée à la section 15 du Coupon;

Nom du technicien : Inscire le nom du technicien qui apparaît sur le Coupon à la section 15;

Numéro de carte : Inscire le numéro de certification ULC qui apparaît sur le Coupon à la section 15. (ex. : EX1234);

Commentaires : Résumer le travail en quelques mots en se référant aux sections 7 à 12 du Coupon et indiquer le(s) numéro(s) du (des) Coupon(s) correspondant(s) (ex. : « Coupon 067551 ») ainsi que le type et numéro de document d'entretien auquel il est rattaché (ex. : « feuille de temps 895283 / billet de travail 45656 »). Si un test annuel a été effectué, l'inscrire dans la colonne « commentaires » de la Liste datée « test annuel de détection de fuites ».

Si vous avez utilisé la dernière ligne de la Liste datée, imprimez une nouvelle page à partir du modèle disponible sur le « SharePoint » des Services environnementaux de Solutions E&M et transcrivez-y l'information de la partie supérieure de la Liste datée actuelle. Joignez la nouvelle page à la Liste datée complétée.

**4.3. Conservation des Listes datées**

La Liste datée doit être conservée dans les pochettes « Registre d'entretien » du cylindre.

<b>Titre des instructions de travail :</b>	Instructions relatives aux systèmes d'extinction d'incendie		<b>N° du document :</b>	WI-ENV-BELL-618
<b>Auteur :</b>	Mathieu Blackburn	Spécialiste Environnement	<b>Date de révision :</b>	09-24-2015
<b>Propriétaire des instructions de travail:</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b>	2.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

L'information contenue dans la Liste datée doit être conservée pour une période de **cing ans**. Toutes les lignes documentant des interventions effectuées il y plus de cinq ans doivent être éliminées, mais seulement par les employés de Solutions E&M.

La figure **Diagramme de documentation** à l'annexe B peut être consultée afin de visualiser les circonstances qui requièrent que de la documentation soit complétée, le type de documentation à compléter et l'endroit où conserver cette documentation. Ce diagramme indique également les circonstances exigeant de contacter certains groupes afin de rapporter des situations particulières telles les fuites d'halocarbures.

## SECTION 5 PROCESSUS DECISIONNEL ET DOCUMENTATION LORS DE FUITES ET PERTES D'HALOCARBURES

### 5.1. Processus décisionnel lors de fuites

Voir la figure **Diagramme décisionnel pour fuites d'halocarbures** à l'annexe A pour une représentation schématique simplifiée des instructions qui suivent.

Lorsqu'un technicien détecte une fuite d'halocarbures, il doit effectuer, dans l'ordre, les étapes suivantes:

#### Étape 1 : S'il est possible de le faire, stopper la fuite

#### Étape 2 : Déterminer la capacité de charge du cylindre

Si le cylindre contient **100 kg et plus d'halocarbures** : informer **immédiatement** le groupe Responsabilité d'entreprise et environnement de Bell Canada au 1 877 235-5368 (1 877 BELL-ENV) et le Centre de service à la clientèle au 1 800 363-2921 ou au 1 866 771-1214.

Si le cylindre contient **moins de 100 kg d'halocarbures** : contacter **immédiatement** le Centre de service à la clientèle au 1 800 363-2921 ou 1 866 771-1214 et fournir les informations suivantes concernant la fuite d'halocarbures :

- Le type d'halocarbure (ex.: le FM-200);
- Le numéro de série du cylindre;
- La cause de la fuite;
- Les actions correctives qui ont été entreprises ou complétées;
- La quantité d'halocarbures perdus, calculée selon le tableau suivant :

<b>Système d'extinction incendie</b>
<b>S'il reste de l'halocarbure dans le cylindre :</b>

<b>Titre des instructions de travail :</b>	Instructions relatives aux systèmes d'extinction d'incendie		<b>N° du document :</b>	WI-ENV-BELL-618
<b>Auteur :</b>	Mathieu Blackburn	Spécialiste Environnement	<b>Date de révision :</b>	09-24-2015
<b>Propriétaire des instructions de travail:</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b>	2.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

**La perte** = (le poids du cylindre lors de la dernière inspection – le poids actuel du cylindre)

**Si le cylindre est vide :**

**La perte** = le poids d'halocarbure indiqué sur le cylindre

### Étape 3 : Remplacer le cylindre

Remplacer le cylindre qui fuit selon la [Section 7 : Récupération d'halocarbures et élimination d'halocarbures usés](#).

Une fois le cylindre remplacé, effectuer un test de détection de fuites. Dans le cas où une fuite serait détectée, reprendre au premier point de la présente étape.

#### 5.2. Gestion des cylindres contenant 100 kg et plus d'halocarbures

Lorsque qu'une perte de 100 kg et plus d'halocarbures survient sur un équipement :

Les Services environnementaux de Solutions E&M doivent transmettre au gestionnaire d'immeuble une copie du rapport envoyé à Environnement Canada par Bell Canada;

Le gestionnaire d'immeuble doit s'assurer que le rapport est conservé dans la pochette « Registre d'entretien » de l'équipement concerné. Ce rapport est disponible sur le « SharePoint » des Services environnementaux Solutions E&M.

## SECTION 6 TESTS DE DETECTION DE FUITES D'HALOCARBURES

### 6.1. Exigences générales

Seul un technicien certifié peut effectuer un test de détection de fuites sur un système d'extinction d'incendie.

Tout test de détection de fuites doit être effectué selon la réglementation de la norme d'entretien des équipements.

À la suite d'une réparation sur un système d'extinction d'incendie ou d'un remplacement de cylindre, un test de détection des fuites doit toujours être effectué avant de recharger le cylindre avec un halocarbure.

Si une fuite est détectée, suivre les instructions de la [Section 5 : Processus décisionnel et documentation lors de fuites et de pertes d'halocarbures](#).

### 6.2. Tests annuels de détection des fuites

Obligatoires pour tous les systèmes d'extinction d'incendie contenant un halocarbure.

Doivent être effectués au moins tous les 12 mois moins un (1) jour sur les systèmes. À titre d'exemple, si un test a été effectué le 1 novembre 2013, un nouveau test devra être effectué au plus tard le 31 octobre 2014.

Toutes les composantes du système en contact avec un halocarbure doivent être vérifiées.

<b>Titre des instructions de travail :</b>	Instructions relatives aux systèmes d'extinction d'incendie		<b>N° du document :</b>	WI-ENV-BELL-618
<b>Auteur :</b>	Mathieu Blackburn	Spécialiste Environnement	<b>Date de révision :</b>	09-24-2015
<b>Propriétaire des instructions de travail:</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b>	2.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

## SECTION 7 RECUPERATION D'HALOCARBURES ET ELIMINATION D'HALOCARBURES USES

### 7.1. Exigences générales

Récupérer les halocarbures conformément aux exigences énoncées dans la norme de récupération d'halocarbures. Chaque fois qu'un halocarbure est récupéré dans un contenant approuvé, il doit être pesé pour en déterminer la quantité.

Si la quantité d'halocarbures récupérée est inférieure à celle normalement contenue dans le système, suivre le Processus de documentation de fuites et pertes d'halocarbures, tel qu'expliqué à la [Section 5 : Processus décisionnel et documentation lors de fuites et de pertes d'halocarbures.](#)

Transporter l'halocarbure conformément aux exigences de la Loi et du Règlement fédéral sur le transport des marchandises dangereuses.

Éliminer l'halocarbure usé par l'entremise de votre fournisseur d'halocarbures habituel.

### 7.2. Contenants approuvés

Tout halocarbure doit être récupéré dans un contenant approuvé, c'est-à-dire :

Conçu pour être rempli plus d'une fois (réutilisable);

Conçu pour contenir l'halocarbure récupéré;

Marqué d'une étiquette indiquant le contenu ainsi que son poids et étant conforme aux exigences de la Loi et du Règlement fédéral sur le transport des marchandises dangereuses;

Étiqueté conformément aux exigences du SIMDUT;

Étampé avec les spécifications de conception et l'indice de pression.

## SECTION 8 CONTACTS ET REFERENCES

### 8.1. Personnes-ressources

Partout au Canada :

#### Services environnementaux de Solutions E&M

BSGI Les Solutions E&M Inc.  
87, rue Ontario Ouest, 6<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H2X 0A7  
[enviro@brookfieldgis.com](mailto:enviro@brookfieldgis.com)

#### Centre de service à la Clientèle

Téléphone : 1 800 363-2921 ou 1 866 771-1214

#### Services environnementaux de Bell Canada

Téléphone : 1 877 235-5368 ou 1 877 BELL-ENV

<b>Titre des instructions de travail :</b>	Instructions relatives aux systèmes d'extinction d'incendie		<b>N° du document :</b>	WI-ENV-BELL-618
<b>Auteur :</b>	Mathieu Blackburn	Spécialiste Environnement	<b>Date de révision :</b>	09-24-2015
<b>Propriétaire des instructions de travail:</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b>	2.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

## 8.2. Documents de référence

**RFH (2003)** : Règlement fédéral sur les halocarbures DORS/2003-289, 13 août 2003. <http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/eng/regulations/detailReg.cfm?intReg=75>

**Norme de récupération d'halocarbures** : « Matériel de récupération et de remise en état des agents propres à l'halocarbure et au halon », Laboratoires des Assureurs du Canada, ULC/ADR-C1058.5-2004.

**Norme d'entretien des équipements** : « Entretien des systèmes d'extinction au halon et aux agents propres », Laboratoires des Assureurs du Canada, ULC/ADR-C1058.18-2004.

<b>Titre des instructions de travail :</b>	Instructions relatives aux systèmes d'extinction d'incendie		<b>N° du document :</b>	WI-ENV-BELL-618
<b>Auteur :</b>	Mathieu Blackburn	Spécialiste Environnement	<b>Date de révision :</b>	09-24-2015
<b>Propriétaire des instructions de travail:</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b>	2.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

## SECTION 9 GLOSSAIRE

### ARI

*Air-Conditioning and Refrigeration Institute*

### ASHRAE

*American Society of Heating, Refrigeration and Air Conditioning Engineers*

### BFC

Bromofluorocarbure

### CFC

Chlorofluorocarbure

### Code locatif

Code formé de lettres et de chiffres spécifique à un bâtiment du parc immobilier de Bell Canada.

### Contenant approuvé

Contenant dont les conditions d'identification et de construction permettent la récupération et le transport d'halocarbures de manière adéquate et sécuritaire.

### Coupon

Formulaire de Solutions E&M utilisé pour documenter le travail d'entretien effectué sur les équipements.

### Documents d'entretien

Documents démontrant que des travaux d'entretien réglementés ont été effectués sur un équipement particulier (ex. : rapport de visite, feuille de temps du technicien, TPEP, facture, et billet de travail).

### Équipement

Équipement de Bell Canada contenant un halocarbure et sujet au RFH (2003), incluant les équipements opérationnels et les équipements hors service présents sur le site. Pour les présentes instructions, le terme « équipement » réfère au cylindre d'extinction d'incendie, aussi dénommé système.

<b>Titre des instructions de travail :</b>	Instructions relatives aux systèmes d'extinction d'incendie		<b>N° du document :</b>	WI-ENV-BELL-618
<b>Auteur :</b>	Mathieu Blackburn	Spécialiste Environnement	<b>Date de révision :</b>	09-24-2015
<b>Propriétaire des instructions de travail:</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b>	2.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

## Frigorigène

Tout halocarbure, tel que le R-22 ou le HCFC-22, R123 ou le HCFC-123, utilisé dans un système de réfrigération ou de climatisation.

## Fuite d'halocarbures

Rejet d'halocarbures dans l'atmosphère détecté lors d'un entretien ou d'une inspection et causé par une défektivité, un bris ou un accident.

## Halocarbures

Composés organiques utilisés dans les systèmes de réfrigération, de climatisation, et d'extinction d'incendie (ex. : les CFC tels que le R-11 et le R-12, les HCFC tels que le R-22 et le R-123, les HBFC tels que les halons et les HFC tels que le R-134 et le FM-200®).

## Halon

Halocarbure utilisé dans un système d'extinction d'incendie.

## HBFC

Hydrobromofluorocarbure

## HCFC

Hydrochlorofluorocarbure

## HFC

Hydrofluorocarbure

## HRAI

*Heating, Refrigeration and Air-Conditioning Institute of Canada*

## Inventaire national des équipements (ou Liste des équipements)

Liste compilée par Solutions E&M des équipements réglementés appartenant à Bell Canada et ses filiales.

<b>Titre des instructions de travail :</b>	Instructions relatives aux systèmes d'extinction d'incendie		<b>N° du document :</b>	WI-ENV-BELL-618
<b>Auteur :</b>	Mathieu Blackburn	Spécialiste Environnement	<b>Date de révision :</b>	09-24-2015
<b>Propriétaire des instructions de travail:</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b>	2.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

## Liste datée

Formulaire de Solutions E&M utilisé pour documenter l'entretien réglementé effectué sur un système d'extinction d'incendie. Lorsqu'un Coupon est complété pour un travail exécuté sur un système, l'information doit être colligée sur la Liste datée.

## Mémorandum par courriel

Courrier électronique listant les actions que le technicien de site doit entreprendre pour compléter la procédure de mise à jour de la documentation.

## Numéro d'équipement

Pour les systèmes d'extinction d'incendie : le numéro de série qui est indiqué sur le cylindre est utilisé comme numéro d'équipement.

## ODP

*Ozone-Depleting Potential*

## Perte d'halocarbures

Quantité connue d'halocarbures ayant fui d'un système. La perte est la conséquence directe de la fuite.

## Premier intervenant

Personne témoin ou informée d'un incident ou d'une urgence d'ordre environnemental.

## Rapport de fuites EC

Document soumis à Environnement Canada par Bell Canada tous les six mois (du 1 janvier au 30 juin pour le premier semestre et du 1 juillet au 31 décembre pour le second). Ce rapport résume toutes les pertes réglementées de SACO issues de tous les systèmes des sites de Bell Canada ou de l'une de ses filiales (les pertes de 10 kg à 100 kg d'halocarbures y sont répertoriées).

## Rapport de visite

Document remis au Services environnementaux de Solutions E&M qui résume la mise à jour de la documentation effectuée sur un site de Bell Canada ou de l'une de ses filiales.



<b>Titre des instructions de travail :</b>	Instructions relatives aux systèmes d'extinction d'incendie		<b>N° du document :</b>	WI-ENV-BELL-618
<b>Auteur :</b>	Mathieu Blackburn	Spécialiste Environnement	<b>Date de révision :</b>	09-24-2015
<b>Propriétaire des instructions de travail:</b>	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	<b>N° de révision :</b>	2.0

**Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.**

## SACO

*Substance appauvrissant la couche d'ozone*, c'est-à-dire, les substances qui sont nuisibles à la couche d'ozone. Certains halocarbures sont des SACO.

## SIMDUT

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. Les réfrigérants ou agents d'extinction d'incendie sont conservés dans des contenants pressurisés, ces contenants correspondent à une catégorie spécifique du système de classification SIMDUT.

## Technicien certifié

Personne qualifiée pour les types de travaux spécifiques devant être exécutés sur un système d'extinction d'incendie et travaillant pour une entreprise certifiée par les Laboratoires des Assureurs du Canada.

## Technicien formé

Personne qui a suivi avec succès la formation sur le Programme de gestion des halocarbures de Solutions E&M.

## TEQB

Technicien en équipement du bâtiment (spécifiquement à l'emploi de Solutions E&M).

## 5. Historique de révision

N° de version	Date	Responsable ou approbateur du document	Résumé des modifications
1.0	31-03-2013	Forget, Simon	Updates and simplifications
2.0	24-09-2015	Forget, Simon	Transfer to new Work Instruction template